

Cela se passe à l'INRA !

Contribution avant la rencontre
avec le DGDélégué à l'appui ce 24 septembre 2014!

Une procédure de licenciement pour une doctorante en souffrance au travail !

Nous avons déjà alerté sur la situation de souffrance au travail vécue par une doctorante à l'INRA. L'entretien préalable au licenciement s'est tenu début septembre, alors même que la direction n'a pas répondu aux demandes de l'instance paritaire (CCPPNT) d'une concertation lui permettant de poursuivre une thèse.

Une nouvelle fois, le rouleau compresseur administratif et hiérarchique va à l'encontre des engagements pris dans l'accueil des doctorant/es et plus largement des contractuel/les.

NON, le licenciement n'est pas une réponse à la souffrance au travail d'une doctorante :

Nous continuons à demander que l'INRA-employeur dégage un financement afin que notre collègue puisse enfin conduire sereinement une thèse.

Une collègue au chômage, après plus de 30 années d'activité à l'INRA !

Après avoir travaillé pendant plus de 30 ans dans un laboratoire de l'INRA sur une fonction d'Ingénieur de recherche, financée par l'interprofession, cette collègue s'est retrouvée au chômage en janvier 2014. Sa situation résulte de la disparition de l'équipe d'accueil et de la thématique de recherche intéressant, puis d'une divergence avec l'employeur sur les conditions de maintien de son activité à l'INRA. En dépit des efforts déployés par un collectif, incluant les sections locales CGT-SUD, sous l'égide du président du centre, aucun nouvel emploi ne lui a été proposé à ce jour.

Nous estimons que l'INRA est engagé moralement envers cette personne et que l'Institut doit activer son réseau professionnel afin qu'elle puisse retravailler sur une fonction correspondant à ses compétences.

Un agent subit une retenue de traitement de + de 50 %, sans sommation, sur la paie !

Un Technicien de recherche s'est vu retirer, à son retour de congés, plus de la moitié de son salaire fin août, période de rentrée où le portefeuille est fortement sollicité. **Cette retenue fait suite à de multiples dysfonctionnements dans le traitement d'un dossier d'accident de trajet.**

Le collègue a déposé un recours gracieux auprès du PDG en vue d'annuler cette ponction pénalisante.

Pas de réponse officielle à ce jour.

Ces situations individuelles illustrent les difficultés rencontrées sur les centres. Dans le même temps, de nouvelles équipes sont malmenées par des restructurations/mutualisations de fonctions support. Les agents de sites isolés sont dans l'incertitude sur leur devenir... tandis que d'autres ressentent la perte de tout sens à leur métier dans les TGU... ces 2 contextes générant de la souffrance au travail.

Dans le même temps un séminaire est organisé pour des cadres du siège, afin de leur permettre une « prise de hauteur » (!) dans l'objectif de « *transformer les craintes et résistances aux changements en actions de promotion du changement* », le contenu distille « *croyances, valeurs et codes comme facteurs de résistance au changement* »

Enfin, comme nous sommes aujourd'hui au siège de l'INRA, il serait opportun de modifier le fléchage de l'accueil des personnes à mobilité réduite... au moment où la DRH proclame que l'INRA est accessible à toutes les ambitions !

